



## Contrat de partenariat



Devenir partenaire de la Carte Jeunes Européenne permet de gagner en visibilité, de cibler un public jeune (12 à 30 ans) et de soutenir un programme européen qui contribue à une meilleure politique en matière de mobilité des jeunes et de citoyenneté active.

### 1. Présentation du partenaire

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code Postal :

Localité :

Tél.:

Adresse e-mail :

Nom et prénom de la personne de contact:

Fonction de la personne de contact :

Votre établissement appartient-il à une chaîne de magasins, de restaurants ou autres institutions ? Oui Non

Votre site web:

Faites-vous de la vente en ligne ? Oui Non

Si oui, sur quel site est faite la vente ?

Sur quels réseaux sociaux êtes-vous présents ?

Aucun Instagram Facebook LinkedIn Twitter

Vos réseaux sociaux à indiquer sur [cartejeunes.lu](http://cartejeunes.lu) :

Facebook :

Instagram :

### 2. Présentation de l'offre

Les détenteurs de la carte ont entre 12 et 30 ans.

Les informations sous ce point seront affichées sur les sites [cartejeunes.lu](http://cartejeunes.lu) et [eyca.org](http://eyca.org).



Merci de bien vouloir indiquer les informations en français et si possible en anglais.

- la **nature de l'offre** (avantage et/ou réduction)

FR :

EN :

- les **produits ou services** sur lesquels cette offre est valable

FR :

EN :

- les **exceptions** où l'avantage ne pourra pas être appliqué (si existant)

FR :

EN :

- le **code de promotion** pour la vente en ligne (si existant) :

Pourriez-vous décrire votre entreprise ? Nous souhaitons vous faire connaître sur notre site web et sur nos réseaux sociaux. (max. 400 caractères)

Merci de bien vouloir nous envoyer votre logo à [cartejeunes@anij.lu](mailto:cartejeunes@anij.lu) au format png.



### 3. Engagement du partenaire :

Si vous possédez plusieurs établissements au Luxembourg, veuillez svp nous communiquer par e-mail, l'adresse des établissements dans lesquels l'avantage est accepté. Dans le cas contraire, nous concluons que l'avantage est uniquement valable dans l'établissement indiqué sur ce contrat.

J'accepte d'offrir cet avantage (sous réserve des restrictions mentionnées ci-dessus) à tous les détenteurs de la Carte Jeunes Européenne et de le rendre visible dans notre établissement avec un autocollant qui sera fourni par l'ANIJ.

J'accepte d'être contacté ponctuellement pour offrir des avantages liés à une saison ou à un événement spécial (par exemple : jeu concours, actions pour Noël, Black Friday, etc.). L'ANIJ doit introduire sa demande à l'adresse e-mail suivante :

J'accepte de m'abonner à la newsletter dédiée aux partenaires de la carte jeunes pour être informé des changements, des propositions et des actualités la concernant. La newsletter doit être envoyée à l'adresse e-mail suivante :

L'avantage est offert dans votre établissement au Luxembourg aux jeunes détenteurs de la Carte Jeunes Européenne. La collaboration entre les associations qui gèrent la carte jeunes en Europe fonctionnent suivant le principe de réciprocité. Les jeunes venant d'autres pays d'Europe ont les mêmes avantages. Ce contrat et l'offre mentionnée sont valables pour une durée de 3 ans. Au terme de ces 3 ans, l'ANIJ contactera l'établissement indiqué sous le point 1 afin de renouveler le contrat. L'établissement sous le point 1 pourra décider s'il veut continuer la collaboration. **Le prestataire et le gestionnaire de la carte pourront à tout moment résilier ou réviser l'offre par l'envoi d'un pli recommandé avec accusé de réception, avec un préavis d'au moins un mois.**

### 4. Engagements de l'Agence Nationale pour l'Information des Jeunes (ANIJ)

L'ANIJ s'engage à :

- publier les informations du partenaire et de l'avantage proposé sur les sites [cartejeunes.lu](http://cartejeunes.lu) et [eyca.org](http://eyca.org)
- mettre des autocollants à disposition du partenaire pour pouvoir rendre le partenariat visible au sein de l'établissement (près de la caisse, à l'entrée, ou tout autre endroit visible pour les clients)
- mettre des dépliants à disposition du partenaire pour que celui-ci puisse informer son personnel de ce partenariat, puisse rendre le partenariat visible dans l'établissement et fasse la promotion de la carte



- mettre des informations à disposition du partenaire pour comprendre le concept de la Carte Jeunes Européenne ainsi que les procédures de fonctionnement
- fournir un modèle de la Carte Jeunes Européenne qui devra être présentée par le jeune à partir de l'application sur smartphone pour pouvoir profiter de l'avantage

## 5. Signature

Le signataire autorise l'Agence Nationale pour l'Information des Jeunes (ANIJ) à publier les informations fournies sur ce contrat sur le site luxembourgeois dédié à la Carte Jeunes Européenne ([www.cartejeunes.lu](http://www.cartejeunes.lu)) et sur le site européen de la Carte Jeunes ([www.eyca.org](http://www.eyca.org)) et ce pour toute la durée de validité de l'offre. La Carte Jeunes Européenne est un projet créée et gérée par l'European Youth Card Association (EYCA). Au Luxembourg, elle est gérée par l'Agence Nationale pour l'Information des Jeunes (ANIJ), qui s'occupe de la collecte, diffusion, développement et promotion de ses avantages.

**Merci de bien vouloir parapher toutes les pages du contrat pour confirmer que vous avez bien lu et approuvé ce contrat.**

Date

NOM et Prénom

Signature et cachet

Fait en double exemplaire

Exemplaire Partenaire

Exemplaire ANIJ

Merci d'envoyer l'original de l'exemplaire ANIJ à l'adresse indiquée sur ce contrat.